

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 7 novembre 2011

Séance du 13 octobre 2011

18

Tennis couverts - Club House - validation du programme présenté par la S.A.O

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme OYONO

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à :

M. MONTES

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

Pouvoir à :

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

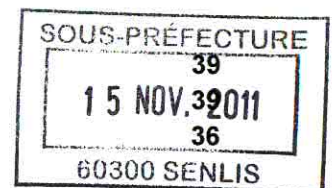
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué expose :

La Société d'aménagement de l'Oise, ayant en charge les études et la mise en œuvre du projet des tennis couverts de Creil; ainsi que des aménagements et construction des infrastructures attenantes, a remis le 14 septembre dernier, le programme demandé par la Ville de Creil, maître d'ouvrage de l'opération.

Ce programme détaille les travaux à entreprendre, qui sont :

- La création de 3 courts de tennis en terre battue homologables par la fédération, couverts sur un seul et même ensemble, intégrant des tribunes pouvant accueillir un minimum de 100 personnes



maintenant !

- 2 courts de tennis extérieurs en béton poreux homologables par la fédération,
- La démolition complète du Club house existant et la reconstruction de nouveaux locaux pour le club amical de Creil et le Comité Oise de tennis.
- La création d'un parking de 40 places à proximité immédiate des locaux et courts de tennis

Le coût prévisionnel est estimé à 2 400 000 € H.T. (hors honoraires SAO), soit 2 520 000 € H.T. (honoraires SAO compris)

Il vous est demandé d'approuver le présent programme et d'autoriser le Maire à poursuivre le projet, tel qu'il est proposé.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse », en date du 13 octobre 2011

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'accepter le programme présenté par la SAO,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à poursuivre le projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 NOV. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 NOV. 2011**

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11. Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Saluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE